

# Le parcours de soins coordonné

## LES MISES À JOUR INDISPENSABLES DES LOGICIELS SESAM-VITALE AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2005

**En attendant la mise à jour fournie par l'éditeur de votre logiciel**, voici les éléments indispensables à saisir dans votre logiciel : les codes coordination des soins, leurs valeurs et leurs taux de remboursement.

Le parcours de soins coordonné	Code coordination	Valeur	Taux de remboursement
▶ Accès direct spécifique	MTD	0 €	0 %
▶ Patient hors résidence habituelle	MTH	0 €	0 %
▶ Nouveau médecin traitant	MTN	0 €	0 %
▶ Patient orienté par son médecin traitant ou par son médecin correspondant ou par un spécialiste à accès direct spécifique. Consultation d'un médecin spécialisé, le patient a pris son rendez-vous avant le 1/07/05.	MTO	0 €	0 %
▶ Médecin traitant remplacé	MTR	0 €	0 %
▶ Urgence	MTU	0 €	0 %
▶ Hors parcours de soins	HCS	0 €	0 %

Les majorations	Code coordination	Valeur	Taux de remboursement
▶ Majoration de coordination Généraliste	MCG	2 €	70 %
▶ Majoration de coordination Spécialiste	MCS	2 €	70 %
▶ Majoration de coordination Cardiologue	MCC	2,27 €	70 %

### Les dépassements

Vous indiquez le montant des nouveaux dépassements (DA, DM) directement dans le montant total des honoraires. Vous n'avez pas à les qualifier lors de la saisie de la FSE et n'avez pas d'acte à créer. Cela sera fait automatiquement par les systèmes informatiques des caisses.